

Réponse du Conseil administratif à la motion du 4 novembre 2008 de MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Patrick Baud-Lavigne, Jean-Louis Fazio, Christophe Buemi, Gérard Deshusses, Mmes Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Annina Pfund, Christiane Olivier, Véronique Paris, Silvia Machado, Nicole Valiquer Grecuccio et Mary Pallante, acceptée par le Conseil municipal le 5 novembre 2008, intitulée: «Code d'honneur ou code donneurs? De la solidarité interbancaire».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- les 68 milliards d'argent public mis à la disposition de l'UBS sans consultation démocratique ni contrepartie sérieuse;
- le refus du Conseil fédéral de garantir jusqu'à 100 000 francs l'argent déposé par tout un chacun dans les banques en Suisse;
- les incessants reports de charges de la Confédération vers les cantons et les communes;
- la perspective de collectivisation pleine et entière du marché bancaire suisse comme peu vraisemblable,

le Conseil municipal demande, par l'intermédiaire du Conseil administratif, à ses deux représentants siégeant au conseil d'administration de la Banque cantonale de Genève de s'opposer fermement au «code d'honneur» proposé dimanche 2 novembre 2008 par la Banque nationale suisse aux banques cantonales et visant à limiter la fuite des clients de l'UBS vers les banques cantonales.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La proposition de «code d'honneur» dont il est fait état dans la présente motion se réfère à une interview du vice-président d'alors de la Banque nationale suisse dans le quotidien alémanique *Sonntag*. M. Philipp Hildebrand a alors plaidé en faveur de l'instauration d'un code d'honneur dans l'intérêt de la place financière helvétique. Cet appel s'adressait plus particulièrement à l'Association suisse des banquiers et à l'Union des banques cantonales suisses.

A la connaissance du Conseil administratif, cet appel n'a toutefois pas été suivi de propositions concrètes. Ainsi, les deux représentants du Conseil municipal de la Ville de Genève auprès du conseil d'administration de la Banque cantonale de Genève n'ont pas été appelés à se prononcer sur un tel sujet dans le cadre de l'exercice de ce mandat.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno

Le 3 février 2010.